Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 37 (1908)

Heft: 16

Rubrik: Assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation à Fribourg,

le 2 juillet 1908 [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pedagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE: Assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'Éducation (suite). — Plantons des arbres. — Nos plantes médicinales (suite). — Un examen de gymnastique. — Projet d'appendice grammatical pour le livre de lecture du Degré moyen. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis : Dépôt central du matériel scolaire.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

à Fribourg, le 2 juillet 1908.

(Suite)

M. Bæchler, instituteur, à Villars-sur-Glâne. — Comme M. l'inspecteur Oberson vient de le dire, le Règlement des écoles primaires nous impose des mesures qui contribuent directement à la lutte contre la tuberculose à l'école : c'est donc à la stricte observation de ce règlement que nous devons nous appliquer en veillant assidûment à la propreté de la

salle, à l'aération, etc. En été l'aération se pratique très bien et sans difficulté, la classe se fait fenêtres ouvertes; il ne peut pas en être de même en hiver où l'enfant arrivant en classe est tout aise de trouver une salle bien chauffée. Mais, au moment de la récréation, l'aération est difficile surtout si les élèves restent dans la salle de classe; d'autre part, la sortie pour la récréation ou le retour dans sa famille, expose l'enfant au brusque passage du chaud de la classe au froid du dehors, ce qui est très préjudiciable à sa santé; c'est pourquoi je voudrais que, dans toutes les communes du canton, on veuille bien construire un local spécial servant aux exercices de gymnastique et aux récréations pendant l'hiver. Comme l'a dit encore M. Oberson, les communes sont obligées de faciliter aux instituteurs l'application du Règlement scolaire et il serait très désirable qu'à l'occasion des nouvelles constructions d'écoles, on prévoie ce local de gymnastique et de récréation qui sera, j'en suis persuadé, un puissant moyen pour la lutte contre la tuberculose à l'école.

M. le conseiller communal Buclin, président de la commission des écoles de la ville de Fribourg. — En lisant l'excellent rapport qui est en discussion en ce moment, j'ai pris quelques notes sur un point déterminé et que je me permettrai d'exposer ici : j'estime que l'idée de concentrer les enfants tuberculeux dans un sanatorium de district est excellente; toutefois, Mesdames et Messieurs, je vous pose la question suivante : que ferons-nous d'un enfant sain dont la famille est tuberculeuse? J'estime que laisser un enfant indemne dans un milieu tuberculeux, c'est faire de lui une victime prochaine de la maladie, c'est le vouer à la mort. Que faire alors de cet enfant qui vit dans un milieu contagieux? Il ne faut pas le laisser exposé à la maladie; l'idée qui m'est venue, comme mesure préventive. est celle-ci : placer l'enfant à la campagne, dans une famille saine, ou dans un orphelinat agricole, au moyen de subventions versées par l'Etat ou les communes. Les pouvoirs publics sont les premiers intéressés à venir en aide aux parents qui, eux aussi, seraient, si possible, mis en contribution pour leur part, afin de ne pas rompre tout à fait le lien familial entre eux et leur enfant et afin de conserver les droits des pères et mères, droits d'affection et de protection; il n'y aurait ainsi qu'une séparation physique et temporaire et non une séparation morale qui est toujours regrettable. Les parents guéris, ce qui est à espérer, et surtout, l'enfant devenu plus grand et vigoureux, capable d'être le soutien de ses parents par les travaux des champs auxquels il se sera accoutumé et aura pris goût, l'enfant, autrefois menacé de tuberculose, devenu

homme capable de fonder à son tour une famille saine, voilà, Messieurs, un idéal social dont la réalisation est possible. En agissant ainsi, nous lutterions contre cette stupide et funeste émigration des campagnards vers les centres citadins et nous rendrions à la société des individus sains et vigoureux.

Voilà la proposition que j'ai l'honneur de vous recommander. M. le docteur Weck. — Je tiens à remercier tout d'abord la Société fribourgeoise d'Education de l'invitation qu'elle a eu l'amabilité d'adresser au corps médical de Fribourg. Les vœux émis dans le rapport sont intéressants, utiles, mais, pour arriver à leur réalisation pratique, il nous faut avant tout de l'argent. D'autres cantons, tels que Neuchâtel, Berne, Genève, ont consacré des sommes considérables pour la lutte contre la tuberculose. Qu'avons-nous fait dans notre canton? A peine avons-nous quelques dizaines de mille francs à cette disposition! Sans doute, il existe bien une ligue contre la tuberculose, mais que peut-elle faire avec si peu de ressources? Le rapport, dont vous avez entendu la lecture des conclusions, est excellent, il nous conduit à des choses magnifiques, mais encore une fois, comment voulez-vous les appliquer si nous n'avons pas d'argent? Si l'Etat et les communes ne viennent pas à notre secours, nous ne pouvons absolument rien faire. J'estime que, pour arriver à un résultat au moins passable, il faudrait que la Société fribourgeoise d'Education nommât un comité d'action composé comme suit : un délégué de la Société d'Education, un représentant de la Direction de l'Instruction publique et un membre du corps médical. Ce comité s'occuperait des mesures de salubrité publique à prendre dans notre canton; il étudierait les moyens de mettre en pratique les vœux du rapport d'aujourd'hui; mais, je le répète, il faudrait que l'Etat et les communes nous fournissent des ressources.

Les communes peuvent-elles nous aider? Ces dernières n'ont pas même de quoi payer le balayage des classes et il faut que les enfants s'acquittent eux mêmes de cette besogne! Nous vivons dans une anarchie complète au point de vue de la salubrité. On ne fait pas pour les jeunes gens la moitié de ce qu'on fait pour le bétail. C'est pourquoi je propose la création d'un comité d'action pour la lutte contre la tuberculose dans notre canton. Encore une fois, nous avons pour cela besoin de crédit. Le canton de Neuchâtel, par exemple, dispose chaque année de 20 mille francs dans ce but. L'examen médical de la ville et du canton est assuré par deux ou trois médecins; ne pourrait-on pas imiter cet exemple dans le canton de Fribourg? On choisirait naturellement des médecins clairvoyants et dévoués. Il faut que tout le monde se mette de la partie pour

organiser une vraie croisade contre la tuberculose. Les autopsies permettent souvent aux médecins de constater que des tuberculeux se sont guéris. Pourquoi n'en guéririons-nous pas encore? Mais si vous ne disposez pas des fonds nécessaires vous n'arriverez à rien du tout.

M. Python, directeur de l'Instruction publique. — Sans vouloir faire un reproche au rapporteur, qui s'est d'ailleurs acquitté consciencieusement de sa tâche, je trouve qu'on a donné à la question un front trop large, trop étendu. Pour traiter ce sujet : L'action de l'école dans la tutte contre la tuberculose, on a fait passer devant nous toutes les questions d'hygiène, de construction, de bâtiments, etc.; je crois qu'on est allé trop loin. En toutes choses, il faut savoir se limiter. Le rapport a envisagé trop de questions, mais peut-être sans les approfondir assez. On a parlé d'hygiène; Messieurs, l'hygiène n'est pas assez connue chez nous. Il y a un certain nombre d'années, le Conseil d'Etat avait pris un arrêté se préoccupant de cette question; mais nous avons rencontré des contradictions, nous avons été attaqué sur plusieurs points, nous avons même reçu des lettres anonymes critiquant cet arrêté. Si vous consultez ce document, vous constaterez pourtant qu'il ne méritait pas de telles critiques.

« Une inspection sanitaire de chaque école, disait entre autres cet arrêté, a lieu dans le courant du mois de novembre au plus tard. Elle est faite par les médecins désignés par le Conseil d'Etat. »

« Le médecin-inspecteur doit contrôler l'état hygiénique des classes au point de vue de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation, du mobilier, de la propreté, etc. »

« Tout enfant reconnu atteint d'une affection ou d'une anomalie physique ou mentale est l'objet d'une note médicale spéciale. Cette note contient l'indication de l'affection constatée, des accidents qu'elle peut provoquer, des soins et du traitement qu'elle comporte et tous les renseignements qui permettront au médecin d'en suivre l'évolution dans l'avenir. »

Eh bien, Mesdames et Messieurs, si nous voulons que les délibérations de ce jour suscitent un résultat utile, une impulsion heureuse, nous devons chercher à rétablir cet arrêté que le Conseil d'Etat avait pris en 1900. On nous disait alors que nous étions en avance, c'est très bien, nous devrions toujours toujours être en avance, mais depuis, l'idée du médecin scolaire a fait son chemin et aujourd'hui nous sommes plutôt en retard.

Vous discutez de l'établissement de sanatoria pour enfants tuberculeux; mais, si l'enfant est malade, il faut d'abord savoir de quelle maladie il souffre. Aujourd'hui, tout tourne à la tuberculose, on voit le microbe partout, dans toutes les miettes de pain et dans toutes les gouttelettes d'eau. (Rires.) Il y a là une exagération.

Je crois qu'il faut renforcer l'enseignement de l'hygiène aux candidats instituteurs et institutrices afin qu'ils soient eux-

mêmes plus aptes à le donner à leurs élèves.

Il y aurait lieu aussi de reviser le règlement des constructions scolaires. Le règlement actuel, qui date de l'année 1864, est défectueux. La Direction de l'Instruction publique voue tous ses soins à la bonne observation des règles hygiéniques dans la construction des nouveaux bâtiments scolaires; mais cela n'est pas toujours facile, il se présente trop souvent des dificultés de la part des communes. Certaines constructions de maisons d'école représentent un duel de dix ans entre la Direction de l'Instruction publique et des communes. Ce n'est qu'à force de réclamations, d'observations, que l'idée de construire des maisons d'école convenables réussit à s'implanter.

On voudrait non seulement une institution de médecins scolaires, mais on réclame encore l'établissement d'une salle de gymnastique. C'est trop exiger à la fois; nous ne demanderions pas mieux, sans doute; mais si nous pouvons obtenir le médecin d'école, ce sera déjà beaucoup. M. le docteur Weck nous a dit: Vous n'avez pas d'argent et sans argent vous ne pouvez rien faire du tout. Ce n'est pas l'argent, mais c'est l'idée, c'est la puissance de l'idée qui manque. Notre population n'a pas l'idée de l'hygiène. Le jour où elle aura acquis la conviction que telles mesures doivent être prises dans l'intérêt de la santé publique, nous réaliserons facilement les résolutions proposées ici; il faut encore lutter contre l'ignorance en éclairant les populations; il y a là, d'abord, toute une éducation à faire. (Bravos.)

Je ne veux pas examiner toutes les questions posées dans le rapport. Il est préférable de nous en tenir strictement au sujet : L'action de l'école dans la lutte contre la tuberculose. Je suis partisan convaincu d'une institution de médecin scolaire et j'espère que la Faculté nous apportera le concours de sa bonne volonté que nous n'avions pas rencontré il y a quelques années.

Je ne crois guère au surmenage scolaire. Nous avons bien des choses « sur le papier », mais qui n'existent pas en réalité; nous avons, tout compte bien fait, moins d'heures d'école que n'en comportent les programmes. Je crois que la tuberculose se propage ailleurs et d'une autre manière, par faiblesse physique, défaut de soins, hérédité, etc.

A l'école, l'examen médical des enfants rendra des services.

Mais le médecin, tenu d'ailleurs au secret professionnel, devra prévenir les parents avec tact et discrétion de l'état de leur enfant reconnu tuberculeux.

Pour me résumer, je voudrais qu'on reprenne la question de l'inspection sanitaire des écoles et je serais reconnaissant à la Société d'Education de vouloir bien nous donner son appui dans ce sens. Nous pourrions peut-être entrer en rapport avec la Société médicale. Il faut qu'elle fasse aussi quelques concessions et par la bonne entente nous marcherons de l'avant.

Quant au sanatorium, il faut songer d'abord à en créer un pour les adultes. L'école de la forêt, en revanche, sera peutêtre un moyen de fortifier la santé des jeunes élèves.

Je me permets, en somme, d'insister tout particulièrement sur l'inspection sanitaire des écoles.

M. le D^r Weck. — Quelques mots au sujet du médecin scolaire dont on a parlé tout à l'heure : je ne voudrais pas que l'assemblée d'aujourd'hui croie que le corps médical soit opposé à cette institution et à l'application du règlement de 1900 y relatif.

Je crois plutôt qu'à ce sujet nous arriverons parfaitement à nous entendre avec la Direction de l'Instruction publique, et je tiens à déclarer que, loin d'être hostile ou indifférent à vos efforts, le corps médical est prêt à combattre avec vous le bon combat.

M. Glücksmann parle en allemand. A la demande de M. le Président, M. l'abbé D^r Dévaud, inspecteur scolaire, donne la traduction sommaire de ce discours :

M. le professeur Glücksmann a insisté sur l'hygiène générale à observer à l'école. Ce que l'on fait contre la tuberculose peut et doit se faire contre les autres maladies de l'enfance. Une propreté méticuleuse est de première nécessité.

L'aménagement des locaux scolaires joue évidemment un rôle important en ce qui concerne la distribution abondante de l'air et de la lumière dans les salles de classe. C'est aussi par une bonne alimentation et la pratique de l'hygiène dans la famille que l'enfant sera armé contre le terrible microbe.

Il faut répandre dans le public le souci de l'hygiène, car le danger d'infection tuberculeuse réside plus encore dans les familles qu'à l'école même.

M. Bise, professeur à l'Université. — Je félicite la Société fribourgeoise d'Education d'avoir consacré cette séance annuelle à l'étude de la lutte contre la tuberculose. Comme vous le savez, une ligue fribourgeoise s'est fondée dans ce but, elle se préoccupe de la santé publique dans le canton de Fribourg et veut lutter contre les dangers toujours plus grands qui la

menacent. D'autres cantons confédérés ont également fondé des ligues contre la tuberculose : c'est dire que le mal est général et que partout on se prépare à l'enrayer. Le programme de notre ligue est vaste ; malheureusement, les difficultés n'ont pas tardé à surgir et jusqu'à présent, c'est contre ces difficultés que nous avons à lutter.

Pour entreprendre une lutte méthodique, il importe surtout de bien éclairer l'opinion publique, de faire comprendre à nos gens ce que vaut l'hygiène, quelles sont les graves conséquences qui peuvent découler de l'ignorance des règles hygiéniques fondamentales. Comme on l'a dit tout à l'heure, le véritable foyer de la tuberculose réside non pas à l'école, mais au sein de la vie domestique. Il n'y a qu'à pénétrer dans certaines demeures de la campagne pour constater dans quel état de malpropreté on se trouve; sans doute, il est très difficile de modifier les idées sous ce rapport là, mais petit à petit, lentement, on arrive cependant à corriger ces mauvaises habitudes. Un bon enseignement de l'hygiène à l'école contribuera puissamment à favoriser plus tard le succès de la lutte que nous entreprenons.

Des progrès réjouissants ont déjà été réalisés dans le canton de Fribourg. Des maisons d'école spacieuses et qui sont des modèles de constructions scolaires se sont élevées dans la plupart de nos villages dont elles constituent, après l'église, le plus bel ornement. C'est l'édifice monumental qui attire les regards et cette école si bien construite témoigne en faveur des autorités dirigeantes, et de l'esprit public en général. Ainsi l'école, l'architecture scolaire sont entrées en lice dans cette lutte; la santé des élèves y gagnera.

Mais je voudrais plus : il faudrait dans chaque chef-lieu pouvoir fonder un dispensaire destiné aux personnes atteintes ou suspectes de tuberculose. Le médecin ou même l'autorité communale sur le conseil du médecin auraient le droit d'y envoyer les personnes malades. Un spécialiste dirigerait ce dispensaire et ordonnerait éventuellement le transfert des malades au sanatorium. C'est le but, l'idéal que la ligue contre la tuberculose veut atteindre. Plusieurs cantons suisses sont actuellement pourvus d'institutions de ce genre. Vaud possède le sanatorium de Leysin de mondiale réputation; Berne et Valais ont aussi le leur; Fribourg fait seul exception au milieu de la Suisse romande. Il ne lui manque pourtant pas de sites admirables, à des altitudes élevées où nous trouvons soit le bon air, soit la vue et tous les autres éléments qui peuvent contribuer à la guérison du malade. Resterons-nous plus longtemps indifférents aux progrès de cette maladie qui

décime nos populations, non seulement citadines mais aussi campagnardes? Non! et nous voulons arriver à créer des sanatoria populaires où pourront être envoyés même les enfants et les malades de l'assistance publique. Mais, pour construire des sanatoria il faut de l'argent. Il est vrai et je suis heureux de le déclarer, nous pouvons compter sur l'appui de la Direction de l'Instruction publique et de l'Etat qui ont déjà examiné un projet de construction de sanatorium sur un terrain récemment acquis par la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, aux Sciernes d'Albeuve, dans une magnifique situation d'altitude et de pittoresque, à peu de distance de la gare des Sciernes et de la ligne Montreux-Oberland. La réalisation de ce projet nous imposera des sacrifices, c'est pourquoi nous devons faire appel à tous les Fribourgeois et à toutes les personnes de cœur. Nous nous sommes adressés dans chaque commune à des personnes de bonne volonté qui nous serviront de correspondants et qui tâcheront d'enrôler de nouveaux membre dans la Ligue fribourgeoise. L'adhésion n'entraîne qu'une finance annuelle d'un franc. Il faut que nous réunissions une somme de 40 à 50,000 francs avec lesquels nous pourrons aller de l'avant. La construction du sanatorium sera alors assurée. Eh bien, Mesdames et Messieurs, je me permets d'insister spécialement auprès de vous afin de gagner le plus d'adhérents possible à la Ligue. Il vous est facile d'exposer aux gens de la localité que vous connaissez si bien le but et les avantages de cette œuvre éminemment philanthropique. Vous pouvez, au besoin, organiser une conférence pour éclairer la population, pour faire son opinion.

Je prie donc la Société fribourgeoise d'Education de bien vouloir faire acte de solidarité avec la Ligue contre la tuberculose et je serais heureux si la séance d'aujourd'hui pouvait se terminer par l'adoption d'une résolution affirmant la sympathie de votre Société pour notre Ligue et vous engageant à la soutenir financièrement et moralement dans la campagne

qu'elle a entreprise.

Vous ferez ainsi une œuvre absolument utile et, marchant la main dans la main, nous arriverons certainement à un résultat favorable (Applaudissements).

Il existe une intime connexité entre l'alcoolisme et la tuberculose. L'alcoolisme est une plaie générale, non seulement pour notre canton, mais ailleurs aussi. C'est pourquoi je me permettrai d'attirer votre attention également sur l'intérêt qu'il y a d'éclairer davantage l'opinion publique sur les ravages de l'alcool. La guerre à l'alcoolisme et à la tuberculose doit être menée de pair. Puisque je parle d'alcoolisme

et que nous sommes à la veille d'une votation fédérale sur une question rentrant directement dans cet ordre d'idée, l'interdiction de l'absinthe, je me permets de faire un appel tout spécial auprès de vous, Messieurs les instituteurs. Je fais appel à votre bon sens et à votre jugement et je vous prie d'entreprendre, auprès de vos concitoyens, une propagande éclairée pour les engager à voter, dimanche prochain, dans le sens de l'initiative populaire contre la fabrication et la vente de l'absinthe. Toutes ces questions se tiennent de près et, si vous êtes partisans de la lutte contre la tuberculose, vous devez l'être aussi de la lutte contre l'alcoolisme. C'est pourquoi je vous demande de participer à cette campagne et je souhaite que, dans le canton de Fribourg, il y ait une majorité considérable en faveur de l'initiative ratifiant ainsi les préavis donnés par les Conseils de la nation, la signature de plus de 9000 citoyens fribourgeois et 168000 électeurs suisses. De cette façon, vous remplirez votre devoir et vous aurez bien mérité de la cause de l'enseignement, de l'éducation et du salut du peuple.

M. le Président remercie M. le professeur Bise de l'intéressante proposition qu'il vient de faire; la Société fribourgeoise d'Education et la Ligue contre la tuberculose sont en communion d'idées. La proposition de M. Bise est mise aux voix et acceptée à l'unanimité.

M. le Président constate que l'heure est avancée et propose de clore la discussion. (Adopté.)

Le Comité de la Société fribourgeoise d'Education se réunira bientòt; il désignera une commission de rédaction chargée d'arrêter d'une manière définitive les résolutions de ce jour en tenant compte des conclusions, des rapports et des vœux émis au cours de cette discussion : elle retiendra, en particulier, le projet d'institution du médecin scolaire prévu déjà par l'arrêté de 1900.

Cette commission de rédaction transmettra ensuite à la Direction de l'Instruction publique le texte des vœux adoptés. (Adopté.)

Avant de lever la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le député Genoud, informant l'assemblée que le Technicum est représenté à la réunion par M. l'ingénieur C.-F. Keel, professeur de mécanique. M. Genoud serait heureux que les participants, en quittant la Grenette pour se rendre aux Charmettes, fassent une petite visite au Musée industriel. Après le banquet, il serait enchanté de les recevoir au Technicum où ils pourraient visiter les laboratoires, les

salles de dessin et se rendre compte ainsi de l'organisation de cet établissement. Il regrette que le temps manque pour faire maintenant une visite au Musée pédagogique.

(A suivre.)

Plantons des arbres

Fiez-vous au temps, me disait, le soir du 24 mai, mon ami B. devant le vieux tilleul poudré de blanc. Hier encore, le printemps s'épanouissait dans toute sa gloire : sur l'arbre, en épaisse feuillée, en fleurs gracieuses; sur les prés, en verdure tendre richement piquée d'argent, d'or, de pourpre et d'azur. La sève, longtemps contenue, ruisselait sous les écorces; les sources mystérieuses de la vie s'épanchaient dans l'air et dans le sein de la terre, rallumant la joie dans le cœur de l'homme, éveillant dans les branches mille petites fanfares d'allégresse. Il a suffi d'une mauvaise nuit pour ensevelir toutes les splendeurs de la saison nouvelle sous le froid manteau de l'hiver.

Une immense tristesse s'était emparée de la nature; elle se reflétait sur tous les visages et augmentait à chaque pas à la vue des marronniers écuissés, des lilas tristement inclinés vers la terre, laissant retomber dans la boue du chemin, leurs têtes chargées de grappes de fleurs fraîches et délicates. Les arbres des squares, promenades, jardins anglais semblaient avoir beaucoup souffert; de nombreux chablis abattus jonchaient les places publiques; les branches qui avaient résisté se penchaient lamentablement vers le sol accablées sous le poids qui les oppressait. Cependant le mal ne fut que passager: bientôt un rayon de soleil parut; la neige glissa le long des larges feuilles, les branches reprirent leur élan vers la lumière. Aujourd'hui, un feuillage plus touffu a caché les blessures des arbres et le souvenir de la froide journée va s'effaçant. La nature est prompte à réparer ses méfaits.

Il n'en est généralement pas de même chez l'homme. Celuici promène inconsciemment la hache, multiplie les abatis; bien rarement il replante. Nous en citerons quelques exemples choisis entre mille.

Les promeneurs qu'attirent les environs si frais et si pittoresques de la ville de Fribourg, gardent encore le vivant souvenir d'une haute silhouette d'arbre, d'une frondaison majestueuse, se dressant en face des massifs de haute futaie d'un petit parc : un tronc desséché émergeant à peine des